

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2018



COTTÉVRARD

N°36

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 5
Informations pratiques	p. 6
Adresses utiles	p. 10
Etat civil	p. 11
Vie scolaire	p. 12
Extrait des Conseils Municipaux	p.14
Les travaux	p. 20
Les projets	p. 25
Les manifestations	p. 27
Les Anémones	p. 32
Le Comité d'Animation de Cottévrard	p. 34

LE MOT DU MAIRE

Chers habitants de Cottévrard

2017 s'en est allé avec son lot de surprises sur les résultats des élections.

Bienvenue en 2018

Dans la commune, l'année commence avec la phase d'essai de garantie de la station d'épuration. Elle devrait être réceptionnée dans les prochains mois.

Le chantier éolien est en cours et se terminera au printemps.

Concernant la nouvelle intercommunalité « Inter Caux Vexin », le premier changement concernera le ramassage des ordures ménagères et son mode de calcul basé sur la taxe foncière.

L'enfouissement des lignes est achevé et le prochain chantier sera le remplacement de l'éclairage à incandescence par du LED.

Des incertitudes persistent sur la nouvelle fiscalité locale et l'année à venir sera donc une année pour faire le point.

Un grand merci au CAC et au club des Anémones qui travaillent pour rendre la vie de la commune plus agréable.

Je vous adresse en mon nom et au nom de l'équipe municipale mes meilleurs vœux pour l'année 2018 :santé, réussite et prospérité pour vous tous.

Jean-Claude HAUTECOEUR



Tarifs communaux

Salle Polyvalente

Nouveau tarif au 1er Janvier 2017

1 Journée	210 €
2 Jours	290 €
Vin d'honneur	95 €
Location des couverts	1 €
Arrhes	80 €
caution	200 €
Forfait ménage (option)	80 €

Ces tarifs comprennent les consommations en électricité et chauffage.

A la réservation, une fiche de réservation devra être complétée. Il est demandé de déposer un RIB, une attestation d'assurance, un chèque d'arrhes qui sera encaissé et un chèque de caution qui sera rendu après la location.

Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer d'augmentation du tarif d'assainissement fixé depuis 2012 à 2.43€ le m³. La facturation de l'assainissement se fait à partir des relevés des consommations d'eaux effectués VEOLIA et en deux temps :

- une facture d'acompte en novembre
- une facture finale en avril de l'année n+1

En cas de fuite, pensez à prévenir la mairie qui vous facturera en fonction de votre consommation d'eau de l'année n-1. Pour toute nouvelle construction, une participation Financière pour le raccordement à l'Assainissement Collectif de 2 000 € est demandée.

Concession cimetière

30 ans	100 €
50 ans	150 €
Cave-urne 30 ans	50 €
Cave urne 50 ans	75 €
Case-urne 30 ans	500 €
Case-urne 50 ans	700 €

Horaires d'ouverture de la Mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public chaque mardi et jeudi de 16h30 à 19h.

Monsieur le Maire et les Adjoints assurent une permanence chaque mardi et jeudi de 18h à 19h.



Téléphone : 02 35 33 31 41 – Fax : 02 35 33 87 45

Email : mairie.cottevrard@wanadoo.fr

Site internet : www.cottevrard.fr

Carte Nationale d'Identité et Passeport biométrique

Les modalités de dépôt des demandes doivent être faites dans l'une des communes où sont implantés les dispositifs de recueil des données.

RAPPEL : Les cartes d'identité éditées depuis le 1^{er} janvier 2004 ont une durée de validité de 15 ans (pour les personnes majeures).

Quelque soit votre situation, vous devez fournir :

- **2 photos d'identité** de format 35x45mm, de face, tête nue, d'excellente qualité, avec un fond blanc

- **un justificatif de domicile** ou de résidence de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom.....). Pour les enfants majeurs domiciliés chez les parents, une attestation sur l'honneur des parents doit être jointe à la facture.

- **l'ancienne pièce d'identité**

Nouveauté : Pour justifier de votre identité il est nécessaire de produire une pièce avec photo ou à défaut de produire 2 témoignages écrits attestant de l'identité du demandeur.

En cas de perte ou de vol :

la **déclaration de perte** de votre ancienne pièce d'identité (en mairie) **ou de vol** (en gendarmerie).

Pour une première demande ou si votre pièce d'identité n'est plus valide depuis plus de 5 ans:

un **acte de naissance avec filiation**

un justificatif de nationalité si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité

Pour les mineurs, la présence de l'enfant de plus de 13 ans, est obligatoire :

la **copie recto-verso de la pièce d'identité du parent** signataire de l'autorité parentale en cas de séparation ou de divorce, le **jugement de divorce**

Tarifs (en timbres fiscaux):

Carte d'identité :

gratuit en cas de première demande ou de restitution de l'ancienne carte

25 € en cas de perte ou de vol

Passeport :

86 € pour les majeurs,

42 € pour les mineurs de quinze ans et plus

17 € pour les mineurs de moins de quinze ans.

LISTE DES MAIRIES

Barentin, Blangy sur Bresle, Bois-Guillaume, Bolbec, Canteleu, Clères, Deville-les-Rouen, Dieppe, Eu, Fécamp, Forges-les-Eaux, Gonfreville l'Orcher, Gournay-en-Bray, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Le Havre, Lillebonne, Maromme, Montivilliers, Mont-Saint-Aignan, Neufchâtel-en-Bray, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint Romain de Colbosc, Sotteville-les-Rouen, Saint Valéry-en-Caux, Tôtes, Yerville, Yvetot.

Attention, certaines mairies complètent les dossiers uniquement sur rendez-vous.

Recensement citoyen

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et à la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Les intéressés doivent se munir d'une pièce d'identité ou du livret de famille. L'attestation de recensement qui leur sera remise pourra leur être réclamée lors d'inscription scolaire ou d'inscription à des concours ou examens, lors du passage du permis de conduire, par exemple.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Centre du Service National (56 rue Saint Vivien—76 000 ROUEN)

Sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire est exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Le mineur devra être muni de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire est accessible sur www.service-public.fr.

Ramassage des Ordures ménagères

Suite la fusion des communautés de Communes, la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy a été dissoute au 1er janvier 2017 et la commune de Cottévrard a été rattachée à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Désormais, le ramassage est géré par le pôle intercommunal de Buchy et se fera le **mercredi matin** sauf jours fériés. Vos containers devront être sortis le mardi soir.

La redevance ordures ménagères (REOM) sera remplacée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en 2019, l'année 2018 sera une année transitoire.

Les 4 Points d'Apport Volontaire (PAV) sont à votre disposition sur la place de l'Église.

Le PAV pour le recyclage des textiles, sacs et chaussures est installé sur le parking de la salle polyvalente.

Déchetterie

Les horaires d'ouvertures de la déchetterie de Bosc-le-Hard sont les suivants :

**Période d'hiver : du 02/01/2018 au 30/04/2018
et du 2/11/2018 au 31 /12/2018**

Lundi et mercredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h et de 14 à 17h



Période d'été : du 02/05/2018 au 31/10/2018

Lundi et mercredi de 14h à 17h
vendredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h et de 14 à 18h

Planning 2018 Des jours fériés

En raison des jours fériés, le ramassage des ordures ménagères sera reporté pour les semaines suivantes :

du 2 au 7 avril (lundi de pâques) :
Ramassage jeudi 5 avril

du 30 avril au 5 mai (1er mai) :
Ramassage jeudi 3 mai

du 7 au 12 mai (8 mai) :
Ramassage vendredi 11 mai

du 21 au 26 mai (lundi de pentecôte) :
Ramassage jeudi 24 mai

du 13 au 18 août (15 août) :
Ramassage jeudi 16 août

du 24 au 29 décembre (Noël) :
Ramassage jeudi 27 décembre

du 31 décembre 5 janvier (Nouvel an) :
Ramassage jeudi 3 janvier

Liste électorale

Il est rappelé que pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale avant le 31 décembre. Les jeunes qui auront 18 ans dans l'année seront inscrits d'office par l'INSEE.

Vote par procuration : pour voter par procuration, le mandant (celui qui donne procuration) doit se rendre personnellement soit à la gendarmerie, ou au commissariat de police ou au tribunal d'instance muni de sa carte d'identité et d'une attestation sur l'honneur précisant le motif de son absence. Le mandant peut donner procuration à un mandataire inscrit dans la même commune et n'ayant pas plus de deux procurations.

Urbanisme

Avant d'engager des travaux de nature à modifier l'aspect extérieur de votre habitation, ouverture de lucarnes, fenêtre de toit, pose de panneau solaire, portes ou fenêtres, création d'une pièce, d'un garage, d'une véranda, piscine... nous vous conseillons de vous informer des formalités à accomplir soit auprès de la mairie, soit auprès du service instructeur :

Service Urbanisme
9 Place de la République - 76710 MONTVILLE.
Tel : 02 35 06 66 20

Depuis mars 2017, le POS (Plan d'Occupation des Sols) est caduque et a été remplacé par le RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Bruits

Il est demandé pour le bien être de tous de respecter les horaires suivants pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'engins provoquant des nuisances sonores :

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 20 h
Samedi : 9 h à 12 h et 14 h 30 à 19 h
Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h

Élagage

Tout au long de l'année, les abords des voies doivent être tenus dégagés. Les élagages d'automne sont recommandés et les propriétaires n'y ayant pas procédé doivent le faire pour le 31 mai de chaque année. Les bois morts des élagages doivent être enlevés de façon à éviter les ennuis lors du fauchage des routes.

Dates à retenir

Vendredi 19 janvier à 20h:
Assemblée Générale du CAC

Samedi 21 janvier :
Assemblée Générale des Anémones

Vendredi 27 janvier :
Galette des Rois des Anémones
Assemblée Générale du CAC

Samedi 17 février :
Soirée Saint Valentin organisée par le CAC

Samedi 7 avril :
Chasse aux œufs organisée par le CAC

Samedi 26 mai :
Fête des Voisins organisée par le CAC

Vendredi 2 juin :
Fête des Mères organisée par la mairie

Dimanche 17 juin :
Sortie moto et visite surprise
organisée par le CAC

Dimanche 9 septembre :
Foire à tout et baptême d'hélicoptère
organisé par le CAC

Dimanche 7 octobre :
Loto organisé par le CAC

Mardi 31 octobre
Halloween organisé par le CAC

Samedi 4 novembre :
Soirée dansante des Anémones

Dimanche 3 décembre :
Repas des Anciens organisé par la mairie

Mercredi 13 décembre :
Noël des anciens
organisé par la mairie et les Anémones

Dimanche 16 décembre :
noël des enfants
organisé par la mairie et le CAC

ADRESSES UTILES

VEOLIA Eau

Agence Rouen Nord
ZA du Moulin d'Ecalles - 76750 BUCHY
Tel : 0811 900 800

Gendarmerie de Saint-Saëns

Rue Notre Dame de Boulogne
Tel : 02.35.34.51.18



SIVOS du Mont Joyet

Mairie de Critot - Tel : 02.35.34.21.07

Écoles du SIVOS

Cottévrard : 02 35 33 11 42
Bosc-Bérenger : 02.35.34.04.49
Critot : 02.35.34.46.43
Rocquemont : 02.35.34.83.07

Cabinet médical de Bosc le Hard

Dr LEROY et Dr MOUNAYAR - Tel : 02.35.33.30.05
Dr FANCOIS et Dr DESPEAUX - Tel : 02.35.33.30.47

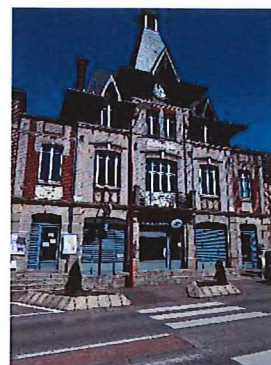
Centre Médico Social

24 rue Raymond Poincaré - 76680 SAINT-SAËNS
Tel : 02.35.34.55.90



La Poste de Bosc le Hard

Place du Marché
Tél : 36.31
Horaires d'ouverture :
Le matin de 9 à 12h
du mardi au samedi
L'après-midi de 14h à
16h30
du lundi au vendredi
Levée du courrier à 15h
du lundi au vendredi
et 12 h le samedi



Presbytère de Bosc le Hard

Mr l'Abbé De Boschere Claude - Tel : 02.35.33.30.82

Trésorerie de Bellencombre

Résidence les Saules
Tel : 02.35.94.16.76

Préfecture

7 Place de la Madeleine - 76000 ROUEN
Tel : 02.32.76.50.00

Centre Social Caravelles

24, rue de l'Audience
76680 Bellencombre
Tel : 02 35 93 26 78 - Fax : 02 35 97 00 48
car-centresocial@wanadoo.fr / www.caravelles.fr

Nids d'insectes

M. MORISSET, Rouen Stop Guêpes
Tel : 06 81 83 52 15
La Prée - Saint Martin Osmonville



DEBRUYNE Olivier, RENTOKIL - Tél : 02.32.81.01.42
ZE du gros chêne Bat 20 - 76230 ISNEAUVILLE

Centre Antipoison

Tel : 0 800 59 59 59

Réseau de Soins Palliatifs à domicile

Territoire de Santé Rouen-Elbeuf
44, boulevard Stanislas Girardin
76140 Le Petit Quevilly
Tel : 02 32 10 92 00 - Fax : 02 32 10 04 70

ETAT CIVIL

Communauté de Communes « Inter-Caux-Vexin »

Buchy (siège social)

252 route de Rouen - 76750 Buchy
Tel : 02.35.34.73.74 - Fax : 02.32.80.37.12



Montville (annexe de rattachement)

A la mairie, 9 Place de la République - 76710 Montville
Tel : 02.32.93.91.13



Martainville

190 Route du Château - 76116 Martainville Épreville
Tel : 02.35 23 13 37 - Fax : 02.35 23 41 96



Naissances *



Joseph de BEAUNAY

8 janvier à Mont-Saint-Aignan

Manoa THEIO-GOUYETTE

4 mars à Mont-Saint-Aignan

Adèle GOSSELIN

25 juillet à Mont-Saint-Aignan

Marius ARZUL

18 septembre à Mont-Saint-Aignan

Décès

Claude NICOLLE

6 avril

Joao DE MATOS PEREIRA

11 avril

Paul CHEVALIER

27 juillet

Lucienne BOUTRAIS veuve LECLERC

28 octobre

La commune vous propose d'illustrer cette colonne « état civil ». Les personnes intéressées pourront envoyer ou déposer leur photographie en mairie pour la publication du prochain bulletin présentant l'état civil 2018.

* certaines naissances 2017 n'ont pas été inscrites car les familles n'ont pas souhaité de publication dans la presse.



Le « Sivos du Mont Joyet », dont le secrétariat est situé à la mairie de Critot, regroupe les communes de Bosc-Bérenger, Cottévrard, Critot et Rocquemont.

La garderie du SIVOS du Mont Joyet se trouve à l'école de Critot, elle est ouverte le matin dès 7h et le soir jusqu'à 18h30. Les enfants sont transportés dans leur école par le car du SIVOS.

SIVOS du Mont Joyet : Mairie de Critot - 460 rue du Crescetot
permanence : lundi et jeudi de 18h à 19h30
Tél : 02 35 34 43 48 - contact@mairie-critot.fr

ECOLE MATERNELLE DE CRITOT

Mme CHARTIER, Directrice



Mme CHARTIER Petite Section	20 élèves
Mme MOREL Moyenne et Grande Section	25 élèves
Mme RICOUARD Moyenne Grande Section	23 élèves
Total	68 élèves

Tél : 02.35.34.46.43

ECOLE PRIMAIRE DE ROCQUEMONT

Mme COURTECUISSÉ, Directrice



Mme COURTECUISSÉ - CE1	27 élèves
Mme HANQUEZ - CP	20 élèves
Total	47 élèves

Tél : 02.35.34.83.07

ECOLE PRIMAIRE DE BOSC-BERENGER

Mme LEFEVRE, Directrice



Mme LEFEVRE - CE2	23 élèves
Total	23 élèves

Tél : 02.35.34.04.49

SCOLAIRE

ECOLE PRIMAIRE DE COTTEVRARD

Mme CAZIN, Directrice



Mme CAZIN - CM2	27 élèves
Mme MELIS - CM1	18 élèves
Total	45 élèves

Tél : 02.35.33.11.42

LES VACANCES SCOLAIRES 2017/2018

Rentrée : lundi 4 septembre

Vacances de la Toussaint :
du samedi 23 octobre
au dimanche 5 novembre

Vacances de Noël :
du samedi 23 décembre
au dimanche 7 janvier

Vacances d'hiver :
du samedi 24 février
au dimanche 11 mars

Vacances de Printemps :
du mercredi 25 avril
au dimanche 13 mai

Vacances d'été :
du samedi 7 juillet
au dimanche 2 septembre

COLLEGE GUILLAUME LE CONQUERANT

Mme LEMAITRE, Principale

2 Route des Bois - 76680 SAINT-SAENS
Tél : 02.35.34.50.27

Horaires :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 16h55
Mercredi de 8h à 12h

Site internet : <http://colleges.ac-rouen.fr/guillaume>



Le transport scolaire est géré par le Syndicat du collège dont le siège social est à la mairie de Saint-Saëns.

Tél : 02.35.34.51.19
syndicat.college.saint.saens@wanadoo.fr
syndicat-college-saint-saens.simplesite.com

Le 14 février 2017

Instruction des dossiers d'urbanisme

Suite à la fin de l'instruction par les services de l'Etat et à l'alternative proposée à l'échelle de la CC INTER CAUX-VEXIN, le Maire de la Commune, en application de l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme, propose au de confier l'instruction au service urbanisme de la CC Inter Caux-Vexin

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de confier aux services de la CC INTER CAUX-VEXIN l'instruction des permis, déclarations et certificats d'urbanisme opérationnels rele-

vant de sa compétence.

Participation financière pour le centre de loisirs

Vu la fusion des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017,

Vu que le centre de loisirs est rattaché à la Communauté de Communes Bray Eawy (CCBE),

Vu que la commune n'adhère plus à CCBE depuis du 1^{er} janvier 2017,

Vu que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV) à laquelle Cottévrard est rattachée n'a pas cette compétence,

Vu que la CCBE accepte que les

enfants viennent au centre de loisirs jusqu'au 31 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de prendre en charge la participation financière de 5 € par enfant et par jour pour les périodes de vacances scolaires des mois de Février, Avril, juillet 2017 ainsi que les mercredis après-midi.

Monsieur Gamelin indique que des réunions se sont tenues pour étudier la création d'un centre de loisirs pour les 4 communes de l'ex CCBE (Cottévrard, Bosc-le-Hard, Grigneuseville et Beaumont le Hareng).

Le 2 avril 2017

Compte Administratif de la commune 2016

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 296 667.99 €
Dépenses : 232 636.65 €
Excédent : 64 031.34 €

Section d'Investissement

Recettes : 741 203.56 €
Dépenses : 802 043.38 €
Excédent : - 60 839.82 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement + Déficit d'Investissement

64 031.34 € - 60 839.82€
= **3 191.52 €**

le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communal 2016.

Compte de Gestion de la commune 2016

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2015, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2016 à l'unanimité.

Affectation du résultat de budget de la commune

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2017 sont les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice

134 963.13 € + 64 031.34 €
= 198 994.47 €

Section d'Investissement : Excé-

dent antérieur + Déficit de l'exercice

8 463.60 € - 60 839.82 €
= - 52 376.22 €

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement - déficit d'Investissement

198 994.47 € - 52 376.22 €
= 146 618.25 €

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2016 avec un besoin de financement de 149 753.22 €, l'excédent de clôture s'élève à 146 618.25 €.

Budget Primitif de la commune 2017

le Conseil Municipal, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **349 010.75 €** et en investissement à **462 099.62 €**.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte administratif du budget SPAC 2016

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section d'Exploitation

Recettes : 64 814.08 €
Dépenses : 60 233.07 €
Excédent : 4 581.01 €

Section d'Investissement

Recettes : 928 124.29 €
Dépenses : 578 005.43 €
Excédent : 350 118.86 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement - Excédent d'Investissement

$$4\,581.01\ \text{€} + 350\,118.86\ \text{€} \\ = 354\,699.87\ \text{€}$$

le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016.

Compte de Gestion du SPAC 2016

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2015, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2016 à l'unanimité.

Affectation du résultat du budget SPAC

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2016 sont les suivants :

Section d'exploitation : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice

$$60\,140.27\ \text{€} + 4\,581\ \text{€} \\ = 64\,721.28\ \text{€}$$

Section d'Investissement : Excé-

dent antérieur - Excédent de l'exercice

$$-37\,834.57\ \text{€} + 350\,118.86\ \text{€} \\ = 312\,284.29\ \text{€}$$

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement

$$64\,721.28\ \text{€} + 312\,284.29\ \text{€} \\ = 377\,005.57\ \text{€}$$

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2017, l'excédent de clôture s'élève à 377 005.57 €.

Budget Primitif du SPAC 2017

Lors des évaluations faites pour la réhabilitation de la STEP, il avait été indiqué le montant du mètre cube d'eau assaini devrait être augmenté de 2 € environ. Au vu des recettes inscrites au budget primitif 2017, Monsieur le Maire propose de ne pas inscrire d'augmentation sur les factures éditées en 2017 afin de faire bénéficier aux habitants de cette situation budgétaire.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2017 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 127 982.28 € et en dépenses et en

recettes d'investissement à 705 455.71 €.

Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux d'impositions suivants :

Taxe d'habitation : 13,96 %
Taxe Foncière bâti : 12,43 %
Taxe Foncière non bâti : 31,87 %
CFE : 14,20 %

pour un produit total de 117 495 €

Subventions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Club des Anémones : 400 €
- Anciens Combattants : 90 €
- Amicale J Cauille BLH : 110 €
- Banque alimentaire BLH : 100 €
- CADI BLH : 135 €
- ASCP BLH : 700 €
- Comité d'Animation : 500 €

Participation au SIVOS du Mont

Joyet :

La participation financière s'élève à 87 758 € pour l'année 2017 ; la Commission des finances propose au Conseil Municipal la fiscalisation de 55% de cette somme et d'inscrire 45 % de la somme au budget.

Le Conseil Municipal vote cette mesure à l'unanimité et décide d'inscrire au compte 65548-01 « Participation SIVOS » la somme de 39 500 €.

Participation SBS de l'Arques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas fiscaliser et d'inscrire la somme de 2 650 €.

Le 2 avril 2017 (suite)

Participation SBV Saône Vienne et Scie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire la somme de 1 000 €.

Participation Collège de Saint Saëns

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fiscaliser la participation au syndicat du Collège de Saint-Saëns.

Acquisition de décorations de Noël

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de nouvelles décorations de Noël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de réaliser le projet et d'inscrire la dépense d'investissement pour un montant de 1 200 € T.T.C.

Travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente et à la mairie

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de réaliser le projet et décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget pour un montant de 45 000 € T.T.C.

Investissements 2017

Débroussailleuse :

Monsieur le Maire propose d'acquiescer une débroussailleuse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de réaliser le projet et décide d'inscrire la dépense d'invest-

tissement au budget SPAC de l'année 2017 pour un montant de 1 000 € T.T.C. ;

Roto-faucheuse :

Monsieur le Maire propose d'acquiescer une roto-faucheuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de réaliser le projet et décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget commune pour un montant de 5 600 € T.T.C.

Création et aménagement d'une salle de stockage des archives communales

Monsieur le Maire présente le projet de création et d'aménagement d'une pièce de stockage pour les archives communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de réaliser le projet en régie et décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal pour un montant de 2 500 € T.T.C. pour l'acquisition de mobilier et 5 000 € pour les travaux réalisés en régie.

Sécurisation de la voirie

Monsieur le Maire présente le projet de sécurisation de la voirie en agglomération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de réaliser le projet et décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal pour un montant de 5 000 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier DETR en préfecture, et des dossiers de demandes de subvention auprès du Département

Travaux de voirie

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de voirie réalisé par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin qui a décidé de programmer uniquement des travaux PATA pour l'année 2017. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de réaliser ces travaux PATA et d'inscrire la somme de 1 200 € au budget primitif 2017.

Indemnité du Maire et des Adjoints

Considérant le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des Adjoints selon le taux maximum

- correspondant aux maires de communes inférieure à 500 habitants, à savoir 17 % de l'indice de l'indice terminal de la fonction publique en vigueur

- correspondant aux adjoints de communes inférieure à 500 habitants, à savoir 6.6 % de l'indice terminal de la fonction publique en vigueur.

Cette indemnité sera versée avec effet rétroactif au 1^{er} février 2017. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2017, article 6531.

Demande d'adhésion au SDE76 des 13 communes de l'ancienne CCYP

Vu Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,

Vu la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

Il est proposé d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal, accepte à voix à l'unanimité, l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume,

Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76.

Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la

Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil) et demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

Le 6 juin 2017

Demande de retrait des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie

Vu les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76 et la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

Il est proposé d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal accepte le retrait des communes 41 communes de la Métropole Rouen Normandie du SDE76.

Création de l'ALSH de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cotté-

vrard et Grigneuseville

Afin de répondre aux besoins des familles concernant la garde des enfants, et suite à la fusion des intercommunalités, Monsieur le Maire propose la création d'un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal à compter de juillet 2017 entre les communes de Beaumont le Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville. La commune de Bosc-le-Hard sera désignée comme porteuse du projet.

Ce service fonctionnera pour une période de 3 semaines pendant le mois de juillet et une semaine aux vacances scolaires afin d'accueillir les enfants de 3 à 17 ans des communes partenaires.

Les frais seront mutualisés au pro-

rata des enfants des 4 communes. L'accueil se fera à Bosc-le-Hard, dans l'enceinte scolaire et sera assuré par le Directeur du centre. Les animateurs seront recrutés selon le nombre d'enfants à accueillir et les inscriptions se feront auprès de la mairie de Bosc-le-Hard.

Le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement à la création de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, d'approuver le règlement intérieur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'organisation du centre de loisirs intercommunal.

EXTRAITS DES REUNIONS

Fixation des tarifs pour l'ALSH DE Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville,
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de fixer le tarif à la journée à 11.50 € et 10.50 € pour les familles non imposables.

Acquisition d'un tracteur par la commune

Afin de procéder au remplacement du tracteur, Monsieur le Maire propose d'acquérir un nouveau tracteur et de mettre en vente l'ancien tracteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'acquérir un nouveau tracteur et vendre l'ancien, décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget Commune pour un montant de 10 000 € T.T.C. ; décide d'inscrire une recette d'investissement au budget Commune pour un montant de 1 500 € T.T.C. ;

Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le virement de crédit suivant, sur le budget commune :

Dépense de Fonctionnement chapitre 11 : - 8 500.00 €

Dépense Fonctionnement chapitre 023 : + 8 500.00 €

Recette d'Investissement chapitre 021 : + 8 500.00 €

Recette d'Investissement chapitre 024 : + 1 500.00 €

Dépense d'Investissement chapitre 21 : + 10 000.00 €

Répartition des frais par budget

Les achats de véhicules et de matériels ainsi que les charges y afférant sont supportés par le budget prin-

cipal de la commune. Or, les véhicules et matériels sont également utilisés pour le budget annexe assainissement.

Aussi, il convient de procéder à des remboursements par le budget annexe afin que le coût supporté soit bien lié à l'usage des véhicules et matériels par les différents services de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'imputer 75% des charges énumérées ci-dessus pour les véhicules et 50% des charges énumérées ci-dessus pour le matériel au budget SPAC

Lissage des taux intercommunaux

Vu la délibération de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin en date du 3 avril 2017 instaurant un lissage des taux intercommunaux de TH, TFPB, TFNB et de CFE additionnelle sur une période de 3 ans, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le lissage des taux intercommunaux sur une période de 3 ans.

Dissolution de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy

Monsieur le Maire informe que lors du dernier conseil communautaire du 1^{er} juin 2017, il a été décidé le transfert des biens immeubles (déchèterie de bosc le hard et des grandes-ventes), la répartition des créances / clé de répartition dérogatoire, les Biens meubles état de l'actif / clé de répartition dérogatoire pour les Budgets annexe OM et Budget général (tableaux), le Solde des amortissements, la clé de répartition générale, la cession des deux véhicules à titre gratuit à la

Communauté de Communes Bray-Eawy.

Il est demandé à chaque commune membre de délibérer sur ces différents points.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité le transfert en pleine propriété de la déchèterie des Grandes-Ventes et ses amortissements à la commune des Grandes-Ventes.

- Accepte à l'unanimité le transfert en pleine propriété de la déchèterie de Bosc-le-Hard et ses amortissements à la commune de Bosc-le-Hard.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

- Refuse à l'unanimité que les impayés non recouverts au 30/06/2017 soient répartis vers les communes concernées par les dits impayés au motif que toutes les procédures possibles de remboursement n'ont pas été engagées par la Trésorerie.

- Accepte la composition des tableaux de répartition de l'état de l'actif du budget annexe Ordures Ménagères et du budget général de la CCBE, tableaux joints en annexe.

- Accepte le principe de la passation sur le budget de liquidation 2017 du solde des amortissements des comptes 204.

Accepte à l'unanimité la cession des deux véhicules, à titre gratuit, à la Communauté de Commune Bray Eawy

Le 10 octobre 2017

Adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76

Vu la délibération du 10 avril 2017 de la commune de Neufchâtel-en-Bray demandant l'adhésion au SDE76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz, et la délibération du 5 juillet 2017 du SDE76 acceptant cette adhésion, Considérant que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises, Il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76.

Modification des statuts du centre de loisirs

Monsieur Gamelin informe le Conseil que la première session qui s'est tenu en juillet dernier s'est déroulé avec succès : 64 enfants dont 11 enfants de Cottévrard ont participé. Le coût restant à la charge de la commune est 2 026.86 €.

Suite à la réunion du CLSH du 21 juin 2017, quelques modifications ont été apportées à la convention, à savoir :

Sur l'article 7 : rajout de la tarification pour les enfants "hors communes adhérentes"

Sur l'article 8 : rajout des frais de secrétariat (12h).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications du

règlement intérieur.

Approbation des nouveaux statuts du SMBV Arques

Après avoir pris connaissance des documents transmis par le SMBV Arques, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la notification de projet de modification de statuts transmis par le SMBV Arques en date du 20 juillet 2017.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le projet de statuts du syndicat mixte du bassin versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents, annexé à la présente délibération et paraphé de Monsieur le Maire.

Projet de travaux 2018 avec le SDE76

Suite à la demande du SDE76 concernant le recensement des travaux en électricité pour l'année 2018, et après concertation, il est décidé d'inscrire en prévision 2018, les travaux suivants :

Passage au LED rue du prieuré et route du Bois de la Motte,
Modification des armoires d'éclairage public
Ajout de 2 lampadaires rue des Anémones

Compteur Linky : refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 5 voix pour et 4 abstentions :

- Refuse le déclassement des compteurs d'électricité existants ;

- Interdit l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part de son conseil municipal.

Demande de participation financière pour garde d'enfant

Monsieur le Maire présente le courrier d'un parent concernant une demande d'aide financière relative à la garde de ses deux enfants âgés de 7 et 5 ans pour les mercredis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 abstentions et 6 voix contre, décide de ne pas accorder d'aide financière aux familles pour la garde de leurs enfants.

Contrat d'assurance avec le Centre de Gestion

Les collectivités territoriales sont tenues de continuer de verser un traitement à leurs agents en incapacité de travail pour cause d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congé maternité ou encore d'incapacité physique.

Le contrat actuel souscrit le 1^{er} janvier 2015 arrivant à son terme le 31 décembre 2018, le Conseil municipal doit donc délibérer avant le 31 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le centre de gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de Cottévrard des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

TRAVAUX

Travaux de rénovation énergétique

En 2016, le Conseil Municipal avait prévu de réaliser des travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente et à la mairie permettant ainsi de réduire les coûts de fonctionnement, sous réserve d'accord des subventions.

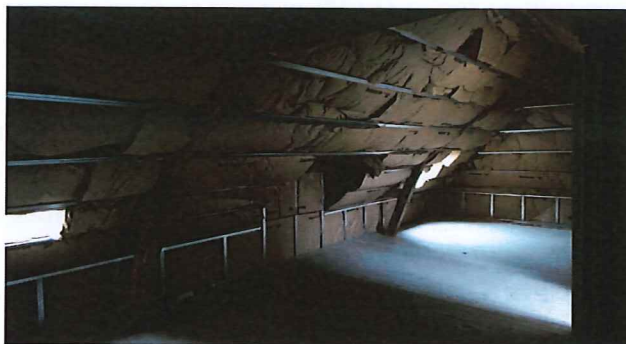
Les subventions ayant été obtenues auprès du Département, de la Préfecture et de la Région, les travaux ont été réalisés pendant le 1er trimestre 2017.



A la salle polyvalente, l'entreprise FAR a procédé au changement des portes et fenêtres. L'entreprise LPE a installé un nouveau système de chauffage. Les convecteurs électriques ont été remplacés par des radiateurs à basse température et raccordés à chaudière fioul déjà en place.



A la mairie, l'isolation des combles a été faite par l'entreprise FAR et l'installation d'une régulation et d'une ventilation a été faite l'entreprise LPE.



Le coût total de ces travaux s'élève à 67 396.60 € TTC. Les demandes de versement des subventions sont en cours. Le Département a déjà versé une subvention de 13 789 €, La Préfecture a versé une première partie de la subvention pour un montant de 2942 €. La subvention de la Région et la seconde partie de la subvention seront perçues en 2018.

2017

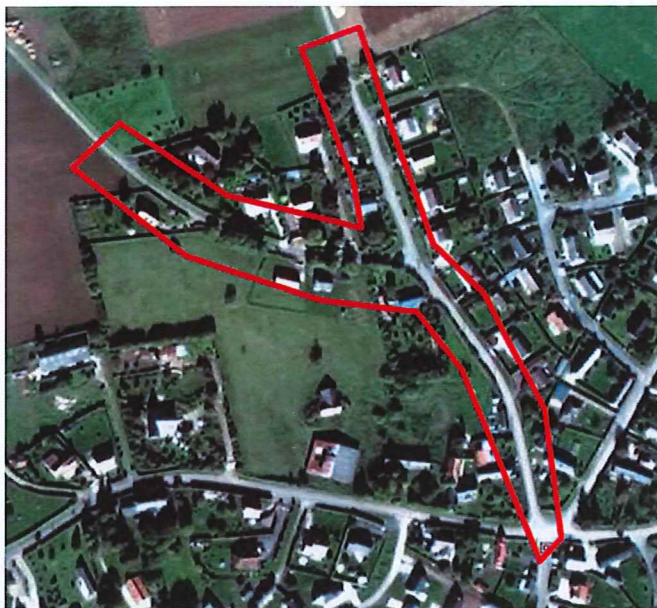
Effacement des réseaux rue Saint Fiacre et route du chasse marée

Après la route de la Sablière, ce sont les rues du chasse Marée et Saint Fiacre qui ont été retenues en 2017 pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux pour un coût prévisionnel restant à la charge de la commune de 64 261.81 € TTC.

Les travaux ont débuté dès la fin du premier trimestre 2017 et se sont terminés à la fin du 2ème trimestre 2017.

Le coût final des travaux s'élève à :

- 16 146.17 € pour la rue Saint Fiacre
 - 33 954.94 € pour la rue du Chasse Marée,
- soit un total de 50 101.11 €

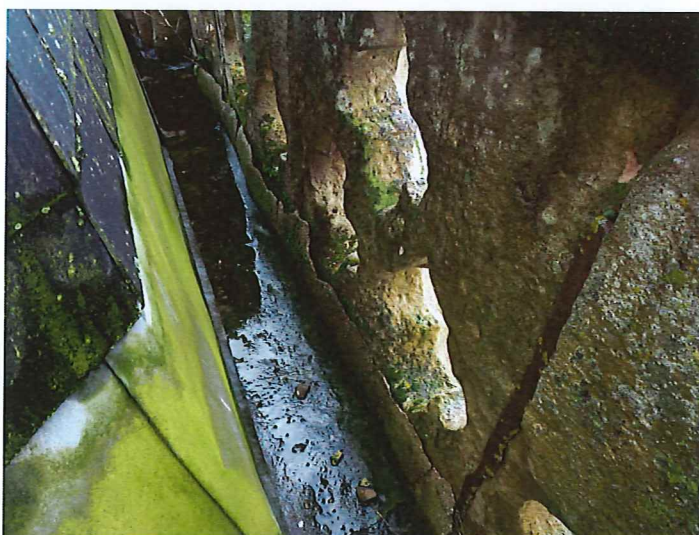


TRAVAUX 2017

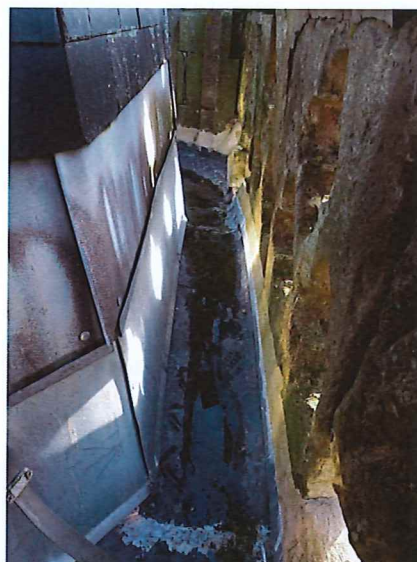
L'église et le cimetière

Des travaux de rénovation indispensables pour le maintien en bon état et la mise en sécurité de l'église ont été réalisés en mai par l'entreprise Ternisien Patrick pour un montant de 7 457.70 € TTC.

Une subvention a été accordée par la Préfecture pour un montant de 1710 €.



Avant travaux



Après travaux



Ces travaux, comprenait le nettoyage de la végétation, le remplacement d'une poutre en chêne, la dépose des chéneaux, l'enlèvement des gravats, la pose de chéneaux en plomb, le raccord en périphérie et étanchéité sur la pierre (solin et bande solin) et le raccord en périphérie zinc (clocher et chéneau), la reprise d'enfonçure chéneaux (Bois sapin traitée), le remplacement d'une gouttière en cuivre et enfin le remplacement de quelques ardoises.

Pour la mise en accessibilité du cimetière et de l'église il était nécessaire de procéder au déplacement du candélabre situé devant l'entrée afin de prévoir ensuite la mise en place d'une rampe d'accès



ACQUISITIONS 2017

Un radar pédagogique

Le Conseil Municipal a souhaité réfléchir aux différents moyens pouvant être mis en place pour améliorer la sécurité routière.

Afin de réduire la vitesse, un radar pédagogique solaire a été acheté pour un montant de 1980 € TTC et pour lequel la Préfecture a accordé une subvention de 500 €.

Il a tout d'abord été positionné rue du Prieuré puis sera déplacé à différents endroits pour des périodes définies.

D'autres moyens sont encore à l'étude pour renforcer la sécurité routière.



Un nouveau tracteur

Le Conseil Municipal, a décidé d'acquérir un nouveau tracteur et une rotofaucheuse et vendre l'ancien.

Ce nouveau matériel a coûté 9 500 € pour le tracteur et 5 520 € pour la rotofaucheuse, soit un coût total de 15 020 €.

Des illuminations de Noël

Le Conseil Municipal a souhaité continuer le remplacement des décorations de Noël.

Un budget prévisionnel de 1 200 € a donc été voté pour l'acquisition de nouvelles guirlandes pour la mairie et la salle polyvalente

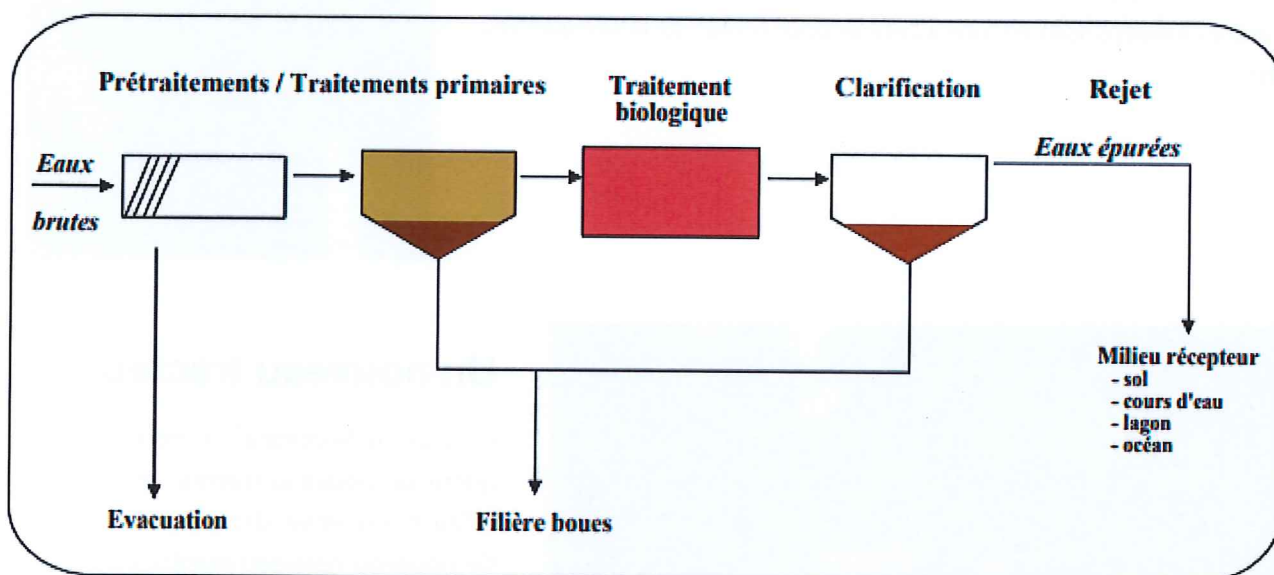


LA STATION D'ÉPURATION

La nouvelle station d'épuration a été mise en fonctionnement le 20 décembre 2016, toute l'année 2017 à été une période de rodage et réglage des différents paramètres pour permettre d'obtenir des niveaux de rejets acceptables.

La technologie de traitement par biodisques reste un procédé biologique qui nécessite un certain temps pour que les bactéries se développent et un paramétrage de chaque stade qui constituent la station. Voir schéma ci-dessous pour rappel du fonctionnement.

Principe de fonctionnement d'une station d'épuration par procédé biologique



Prétraitement à Poste de relèvement, Dégrilleur (Tri des gros déchets)
Traitements primaires à Décanteurs digesteurs (séparation eaux/boues)
Traitement biologique à Biodisques (traitement de l'eau)



Nous remercions par avance les utilisateurs de ne pas jeter les déchets du type « Lingette » dans les toilettes. Ces produits ne sont pas vraiment biodégradables et bouchent régulièrement les pompes du poste de relèvement.



Cette étape touchant à sa fin, au mois de mars 2018 vont débuter « les essais de garantie ». cette procédure, effectuée par GS France (société de contrôle), va permettre de valider le bon fonctionnement et la conformité de la construction de notre station d'épuration.

En attendant les résultats, les habitants de COTTEVRARD et autres auront pu constater l'absence d'odeurs nauséabondes depuis sa mise en route.

TRAVAUX A VENIR

Une salle d'archivage



Suite à la rénovation énergétique de la mairie (isolation du dernier étage), il a été décidé de créer un espace dédié aux archives communales. Un premier travail de classement des archives existantes, réalisé par la secrétaire de mairie, était indispensable.

Des plaques de plâtre seront posés par l'agent communal en début d'année qui réalisera également la peinture du local.

Une partie du matériel d'archivage a été acheté pour un montant de 1 209.60 €. Le reste sera acheté en 2018 après les travaux.

L'église et le cimetière

La création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite sera réalisé en 2018.



Le presbytère

Suite à la demande de Monsieur et Madame Outurquin, Le Conseil Municipal a accepté de rénover la porte du Presbytère. Ces travaux seront réalisé par l'agent communal.



Un abri pour les élèves

La cabane située à la station a été remplacée par un local technique. Cette cabane va être modifié en abri bus par l'agent communal pour être installé auprès de l'école.

Le matériel technique

La débroussailleuse ne fonctionne plus. Etant trop ancienne pour être réparée, celle-ci sera remplacée en 2018.



TRAVAUX A VENIR

L'éclairage public

Le Conseil Municipal, sous réserve de crédits suffisants, souhaite continuer les travaux sur le réseaux d'éclairage public.

Ainsi, pour permettre des économies d'énergie, un éclairage LED serait installé rue du prieuré et route du Bois de la Motte, les armoires d'éclairage public seraient modifiées.

Puis pour un meilleur confort, 2 lampadaires seraient installés rue des Anémones



La salle de cantine

Les portes étant en très mauvais état, il est nécessaire de prévoir leur remplacement.

Dans la continuité des travaux de rénovation énergétique et sous réserve d'obtention de subventions, le Conseil Municipal a décidé de procéder au remplacement des portes et fenêtres en bois et d'installer un nouveau système de chauffage comme dans la salle polyvalente (mise en place de radiateurs à basse température et de portes et fenêtres en aluminium).



INFORMATIONS

Suite au permis de construire accordé en 2011, la société SAS Eoliennes des 3 Plaines a débuté la construction des éoliennes, construction qui devrait se terminer au printemps 2018.

La demande modificative du permis concernant la hauteur n'a pas été accordée.



MANIFESTATIONS 2017

Un groupe de marcheurs

Au cours de l'année, un groupe de marcheurs s'est créé et, pour une douzaine de personnes, ce rendez-vous hebdomadaire est devenu un moment de convivialité à ne pas manquer.



Si vous souhaitez rejoindre ce groupe, n'hésitez pas à venir au lieu de rendez-vous : le jeudi à 14h, devant l'arrêt de bus, rue du Prieuré.

La Saint Nicolas

Le 25 novembre, l'association du Chasse Marée organisait pour la première fois la Saint Nicolas. Après avoir traversé six autres villages se trouvant sur le chemin du chasse marée qui reliait autrefois Dieppe à Paris, Saint Nicolas et le Père Fouettard accompagnés de leurs chevaux ont terminés leur périple à Cottévrard.



Les enfants, venus nombreux, ont pu participer à une pêche à la ligne, financée par la commune. Ce fut aussi l'occasion de découvrir l'histoire de Saint Nicolas.

Un concours de dessin a également été proposé aux enfants. Vous pouvez encore participer !

Une messe a ensuite été célébrée en l'église de Cottévrard pour clore cette journée.



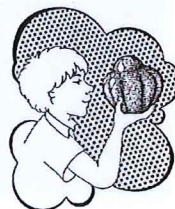
Opérations Brioches

Le 2 avril 2017, l'opération Brioches s'est déroulée dans 23 communes : 3556 brioches ont été vendues grâce à l'effort des bénévoles. Nous les remercions chaleureusement.

Le bénéfice de 8000 €, y compris les dons, permettra à des enfants de nos Centres de profiter d'un séjour pédagogique en montagne. L'Opération Brioches 2016 avait rendu possible la réfection de l'aire de jeux des enfants.

Nous remercions très vivement Monsieur le Maire et les habitants de Cottévrard pour leurs achats et dons, ainsi que la boulangerie « AUX DELICES » pour ses bonnes brioches.

L'Association Médico-Éducative a toujours besoin de votre soutien, fidèle depuis des années, pour financer ses projets et aider les enfants et adultes atteints de déficience intellectuelle. Elle accueille 240 enfants et adultes dans 4 Centres : l'IME Dominique Lefort à Mont Cauvaire et trois ateliers de jour ou foyers à Mont Cauvaire, Bosc le Hard et Sotteville.



Prochaine Opération Brioches
Dimanche 18 Mars 2018.

L'Association a besoin de bénévoles, vous pouvez téléphoner à

Françoise TAUPIN, Présidente (02 35 32 81 17),

Évelyne FLAHAUT (02 35 32 19 04),

Thérèse-Marie DERIVAUX (02 35 33 87 42)

Ludisport

Depuis la rentrée scolaire, le Ludisport est géré par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

10 enfants participent aux séances, organisées tous les mardis après l'école et animé par Anthony DESOUTTER, leur permettant ainsi de découvrir différentes activités : ultimate (sport collectif utilisant un disque opposant deux équipes), cirque et sports d'opposition.

MANIFESTATIONS 2017

Les vœux à la population



C'est avec plaisir que les élus ont accueilli les habitants pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Ce fut l'occasion de présenter le nouveau site internet ainsi que les divers travaux réalisés tout au long de l'année et les projets à venir.

La fête des mères

Le vendredi 3 juin, le Conseil Municipal a mis à l'honneur les mamans de la commune et leur a remis une composition florale.



Cérémonie du 8 mai



Elus, Anciens Combattants et habitants se sont réunis autour du monument aux morts puis au cimetière à l'occasion de la cérémonie du 8 mai.

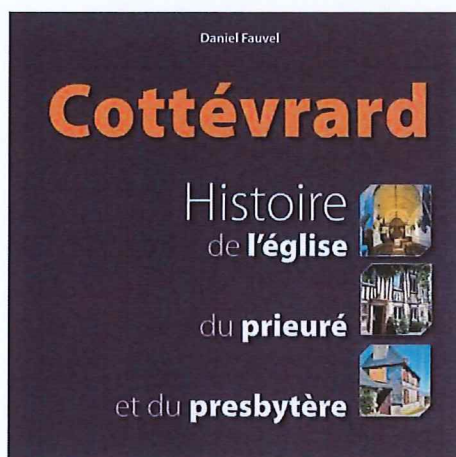


MANIFESTATIONS 2017

Conférence de Monsieur Fauvel

La conférence animée par Monsieur Daniel Fauvel est devenu un rendez-vous annuel. En effet, pour la troisième année et avec un public de plus en plus nombreux, il a évoqué le thème de « Cottévrard, de la voie romaine à l'auto-route. »

Ce fut aussi l'occasion pour Monsieur Fauvel de présenter et dédicacer son nouveau livre « l'histoire de l'église, du prieuré et du presbytère ».



Centre de loisirs

La nouvelle Communauté de Communes Inter caux Vexin n'ayant pas la compétence enfance jeunesse, les communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville ont souhaité mettre en place un centre de loisirs sans hébergement pour permettre aux enfants de continuer à bénéficier de ce service précédemment géré par la Communauté de Communes Bray Eawy.



Monsieur Cyriaque Chevalier a été embauché en tant que Directeur du centre ainsi que 6 animateurs pour la première période de juillet où 64 enfants dont 11 cottévrardais ont été accueillis. Une seconde session a été organisée pendant les vacances de la Toussaint.

Différentes activités ont été proposées sur le thème « des arts dans tous leurs états » ainsi que des sorties au Bocasse, au parc de la sauvagette ou encore au parc Verticabana.

Le prochain rendez-vous est déjà fixé pour la semaine du 26 février au 2 mars 2018. N'hésitez pas à vous inscrire auprès de la mairie de Bosc le Hard.

MANIFESTATIONS 2017

Repas des anciens



MANIFESTATIONS 2017

Goûter et colis des Anciens

A l'occasion du goûter de Noël organisé mercredi 13 décembre par le club des Anémones, Madame Collet, Adjointe, a remis aux Anciens de la commune un colis au nom de la municipalité.



Le Noël des enfants

La commune et le Comité d'Animation de Cottévrard ont organisé, comme chaque année, un après midi récréatif à l'occasion du Noël des enfants. Le CAC a proposé un spectacle de clowns présenté par « Domino », puis parents et enfants se sont réunis autour d'un goûter.



Enfin, pour terminer cette journée conviviale, le Père Noël est venu rendre visite aux enfants pour leur offrir un cadeau.



LES ANEMONES

Les activités effectuées en 2017 par le club

21 janvier : assemblée générale



27 janvier : galette des rois



31 mai : sortie visite du musée des automobiles de Ry, repas au restaurant à Ry



... et visite du château de Martainville puis repas le soir à la salle des fêtes.



LES ANEMONES

4 novembre : soirée dansante (choucroute)



13 décembre : gouter de Noël



12 décembre : repas de Noël

au restaurant la Confiance de Bosc le Hard



chaque dernier vendredi du mois de 14h à 18h, réunion des anciens pour partager jeux et goûter.

Nous avons reçu en don la somme de 240€

PRÉVISIONS 2018

Samedi 20 janvier
assemblée générale

Vendredi 26 janvier
galette des rois

en mai
sortie avec repas

samedi 3 novembre
soirée dansante

en décembre
gouter de Noël et repas de fin
d'année au restaurant

chaque dernier vendredi
du mois de 14h à 18h
réunion des anciens
pour partager jeux et goûter

LE C.A.C.

Rétrospective 2017



11 mars : « Soirée 80 »



29 avril : Chasse aux œufs



20 mai : Fête des voisins



11 juin : Sortie moto



3 septembre : Foire à tout et baptême en hélico



COMITE D'ANIMATION DE COTTEVRARD



8 octobre : **Loto**

17 décembre : **Noel des enfants**



31 octobre : **1^{er} Halloween**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018

Vendredi 12 janvier à 20h :
Assemblée générale

Samedi 17 Février :
Soirée Saint Valentin, repas dansant
(déguisement facultatif)

Samedi 7 Avril :
Chasse aux œufs
(pour les enfants de 3 à – de 13 ans)

Samedi 26 Mai :
Fête des voisins autour du barbecue

Dimanche 17 Juin :
Sortie motos + Visite surprise

Dimanche 9 Septembre :
Foire à tout et baptême d'hélicoptère

Dimanche 7 Octobre :
loto (l'après-midi)

Mardi 31 Octobre :
Halloween

Dimanche 16 Décembre :
Noël des enfants
(de la naissance au cm2)
En collaboration avec la municipalité

Comité d'Animation de COTTEVRARD
Siège Social en Mairie : Rue du Prieuré
comiteanimationcottevrard@free.fr
[https://www.facebook.com/
comanimcott76850](https://www.facebook.com/comanimcott76850)

